

MAI 2008

## FONCTIONNEMENT DES SECTIONS

PROPOSITION du groupe de travail:

*Isabelle Thomas-Le Doré, Mehdi Douss, Fabien Fournillon, Loïc Pianfetti, Bruno Benichou.*

*Cette démarche s'inscrit dans le projet d'organisation du Mouvement Démocrate à Paris. L'objectif est d'aboutir à une proposition partagée par tous et de la transmettre à d'autres arrondissements, afin de contribuer à construire le futur Mouvement Départemental.*

### **A - LES SECTIONS:**

La section est l'unité de base du Mouvement Démocrate. C'est un échelon géographique déterminé. Une section est constituée d'un ou plusieurs arrondissements et peut éventuellement être subdivisée en quartiers ou en arrondissements.

### **B - L'ORGANISATION DE LA SECTION :**

Elle peut comporter deux niveaux dont les missions sont définies plus bas:

- La Section dans son ensemble, échelon d'une taille suffisante pour peser au niveau des missions et des actions dépassant le cadre de l'arrondissement ou du quartier : par exemple, la communication, la logistique.
- L'arrondissement ou le quartier, plus proche des citoyens et du terrain : c'est un échelon de proximité.

Chaque Section recoupe les limites territoriales d'une circonscription législative.

#### B.1 - LE BUREAU DE LA SECTION:

Le bureau la section est élu pour deux ans et composé de :

- un représentant de proximité pour chaque arrondissement ou quartier;
- trois représentants de section élus par la section dans son ensemble.

Dans le cas où la section ne choisit pas de représenter ses quartiers ou arrondissements, le bureau est composé de 7 MEMBRES élus par toute la section.

Les mandats des membres du bureau sont limités à trois, consécutifs ou non. Les candidats doivent habiter ou travailler dans le territoire du mandat auquel il postule.

Le vote a lieu au scrutin uninominal à un tour à bulletins secrets. Le cumul des mandats internes est interdit.

Tout adhérent peut être candidat et ne peut postuler qu'à un mandat.

Le Président de la section est issu des représentants de la section dans son ensemble. Il est élu par tous les membres du bureau lors de la première réunion de celui-ci. En cas d'égalité des voix, c'est l'élu de la section qui a obtenu le plus de voix lors de son élection qui est nommé Président.

Un TRESORIER issu du bureau est élu par celui-ci.

**B.1.1 – LES REPRESENTANTS DE PROXIMITE:**

Les représentants de proximité (arrondissement ou quartier) sont élus pour deux ans par les adhérents du territoire concerné. Ils sont deux et siègent à tour de rôle un an chacun au Bureau de la section.

**B.1.2 – LES REPRESENTANTS DE SECTION:**

Ils sont élus pour deux ans par l'ensemble des adhérents de la Section pour les représenter au bureau.

B.2 - LES ELECTEURS:

Les électeurs doivent habiter ou travailler sur le territoire de la Section, avoir au moins six mois d'ancienneté et être à jour de leur cotisation.

B.3 - LES CANDIDATS:

Les candidats doivent habiter ou travailler sur le territoire de la Section, avoir au moins six mois d'ancienneté, être à jour de leur cotisation et s'être présentés à au moins trois réunions de section.

B.4 - LES JEUNES MoDem

Un DELEGUE JEUNE est élu au sein des jeunes de la section (selon des modalités à définir avec le bureau des jeunes du MoDem). Il doit habiter sur le territoire de la section qu'il représente et est élu à bulletins secrets au scrutin uninominal à un tour.

**C - LE FONCTIONNEMENT DE LA SECTION CENTRE:**

C.1 - LES REUNIONS:

### **C.1.1 REUNION DE SECTION :**

La Section se réunit une fois par mois à l'invitation du bureau. A l'initiative d'un ou plusieurs adhérents et avec l'accord du Bureau, des personnalités extérieures issues de la société civile, du monde professionnel, du monde associatif, politique, etc.... peuvent être invités aux réunions de section ;

### **C.1.2 REUNION D'ARRONDISSEMENT OU DE QUARTIER:**

L'arrondissement ou le quartier se réunit une fois par mois à l'invitation de son représentant. Le Bureau de la section est informé de la date et du lieu de la réunion.

### **C.1.3 BUREAU DE LA SECTION :**

Il se réunit au moins une fois par trimestre et à l'initiative d'au moins deux de ses membres. Tout membre du Bureau de la section peut assister aux réunions des arrondissements ou quartiers, s'il le souhaite.

## **C.2 - LES GROUPES DE TRAVAIL:**

Ce sont des éléments essentiels de la vie de la section et du débat démocratique. Ils peuvent être transversaux ou locaux et se constituent spontanément sur le territoire de la section ou en liaison avec d'autres sections.

Ils définissent eux-mêmes les sujets qu'ils souhaitent aborder et proposent leurs conclusions en réunion de section, où elles sont débattues. Si elles sont validées, elles sont transmises par le Bureau de la section au Siège du MoDem et aux commissions et instances concernées.

## **C.3 - LE BUDGET:**

La section dispose d'un budget de fonctionnement provenant d'une part des cotisations de ses membres.

## **D - LES MISSIONS:**

### **D.1 - LES MISSIONS DE PROXIMITE (ARRONDISSEMENT OU QUARTIER):**

Echelon de proximité, l'arrondissement ou le quartier est propice à un ancrage de terrain proche du quotidien des citoyens :

- Accueil des nouveaux adhérents: présentation réciproque.

- Démocratie locale: participation aux conseils d'arrondissement, conseils de quartier, associations de quartier, présence aux réunions d'information et de concertation sur les grands projets des arrondissements.
- Actions de terrain: présence aux évènements de l'arrondissement (inaugurations, journées, salons), suivi des associations et rencontres régulières avec leurs présidents, contacts avec les commerçants et les habitants sur des thèmes précis, distribution d'un tract ciblé et/ou d'une lettre d'information à intervalles réguliers dans les rues commerçantes.
- Préparation du projet d'arrondissement et du projet législatif en vue des prochaines élections par le biais de groupes de travail.

#### D.2 - LES MISSIONS DE LA SECTION:

Territoire plus vaste, la section est un lieu d'échanges sur la vie politique nationale et internationale et sur les débats au sein de notre parti.

Elle permet de donner une visibilité plus importante au MoDem par un effet de masse. Elle est la taille critique qui permet de mobiliser les moyens matériels et les militants pour une plus grande efficacité en termes de:

- Communication externe : organisation d'opérations de tractages ciblés, de cafés politiques, création d'un blog du MoDem par section, recherche de relais dans les médias...
- Logistique des élections ou des opérations de terrain ; économies d'échelle.

La section est un cadre adapté aux groupes de travail sur des projets inter-arrondissements ou des thèmes transversaux:

C'est en réunion de section que sont présentées les conclusions des groupes de travail, afin qu'elles soient débattues et validées, que le thème soit transversal ou local.

#### D.3 - LES MISSIONS DU BUREAU:

Le Bureau de la Section joue un rôle essentiel dans la transmission de l'information entre les adhérents et les dirigeants du Siège. Si la Section a des élus le Bureau assure aussi le lien avec eux. Il tient informés les adhérents:

- des principales décisions du Conseil de Paris et du Conseil Régional.
- des décisions prises par le Bureau exécutif du MoDem, par le Conseil National et par les organes représentatifs du Mouvement Départemental.
- Il gère le fichier de la section.

- Il fait remonter l'information venant des adhérents.
- Il entretient des relations avec les différentes associations ou mouvements proches du MoDem: Centr'égaux, CAP 21...
- Il prend l'initiative, en accord avec les adhérents, des actions de communication, des opérations de tractage ou autres opérations de terrain.
- Il décide, à la majorité de ses membres, d'inviter une personne extérieure à la section, à des fins d'information.
- Il organise toutes les élections (y compris celles des candidats à l'investiture) au sein de la section, et veille à leur régularité.
- En période électorale, il coordonne les actions de la section. Il est dans ces moments l'interlocuteur privilégié du siège national.
- Les membres du Bureau sont habilités à travailler sur les sujets locaux concernant la section, les arrondissements ou les quartiers. Le résultat de ces travaux est porté à la connaissance des adhérents de la section.

## **E – CANDIDATS DU MODEM AUX MANDATS ELECTIFS :**

### CANDIDATS A UNE FONCTION ELECTIVE LOCALE :

Tout candidat à l'élection législative ou municipale devra être investi par les adhérents :

- pour l'élection municipale, il devra être élu par les adhérents de l'Arrondissement dans lequel il compte se présenter.
- pour les législatives, il devra être élu par les adhérents de la Section qui correspond à la Circonscription dans laquelle il se présente.

Pour toutes ces élections, le Siège du MoDem peut proposer un ou plusieurs candidats à l'investiture.

Tous les candidats se présentent devant les adhérents qui élisent le représentant du MoDem au scrutin uninominal majoritaire à deux tours.